



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**#Cocolupa**

Thomas Le G

## **FEUILLE DE ROUTE N°2**

**2024 - 2025**

**Comité national de  
coordination de lutte  
contre la précarité  
alimentaire**

# Sommaire

---

<b>Introduction .....</b>	<b>2</b>
A. Contexte et enjeux .....	2
B. Missions et fonctionnement .....	2
<b>La feuille de route n°2 .....</b>	<b>4</b>
A. Organisation et fonctionnement des groupes de travail.....	4
B. Coordination entre les groupes .....	4
<b>Fiche de cadrage du GT Coopérations et mutualisations des acteurs .....</b>	<b>6</b>
Contexte général.....	6
Objectifs du GT.....	6
Livrables et questions à traiter .....	7
Méthodes de travail .....	8
<b>Fiche de cadrage du GT Mobilisation des données .....</b>	<b>9</b>
Contexte général.....	9
Définition du champ du GT et objectifs .....	9
Questions à traiter et livrable .....	10
Méthodes de travail .....	10
<b>Fiche de cadrage du GT Renforcement du pouvoir d’agir .....</b>	<b>12</b>
Contexte général.....	12
Objectifs du GT.....	12
Livrables et questions à traiter .....	13
Méthodes de travail .....	14
<b>Fiche de cadrage du GT Suivi de l’évaluation du programme Mieux Manger Pour Tous .....</b>	<b>15</b>
Contexte général.....	15
Objectifs du GT.....	16
Questions à traiter .....	16
Méthodes de travail .....	16
Livrables .....	17

# Introduction

---

## A. Contexte et enjeux

Ces dernières années, les Etats généraux de l'alimentation ainsi que la publication de plusieurs rapports parlementaires<sup>1</sup> et de l'IGAS<sup>2</sup> ont mis en évidence la nécessité faire évoluer la lutte contre la précarité alimentaire (LPA), en réponse notamment à :

- Une forte dépendance aux dons et aux denrées financées par les fonds européens,
- De faibles possibilités de favoriser une alimentation favorable à la santé,
- Une difficulté à prévenir l'insécurité alimentaire,
- Un manque de dispositifs garants de la dignité, de l'autonomisation et de la participation des personnes concernées,
- Une résilience limitée aux situations de crise (sanitaire, géopolitique ou climatique),
- Un impact environnemental mal évalué.

En 2020, la crise sanitaire a par ailleurs engendré une aggravation et rendu visible le phénomène de précarité alimentaire. Cette période a notamment été marquée par l'apparition de nouveaux profils de personnes ayant recours à l'aide alimentaire (personnes seules, familles monoparentales, travailleurs pauvres, et jeunes précaires), comme en rendent compte les travaux conduits par la DREES<sup>3</sup> en 2022. Enfin, le contexte économique de ces deux dernières années, marqué par un taux d'inflation élevé des denrées alimentaires, contribue à maintenir un niveau élevé en matière de besoins sociaux, concernant particulièrement le recours à l'aide alimentaire.

Dans ce contexte, depuis sa création en septembre 2020, le Cocolupa offre un espace de rencontre, d'échange et de travail aux parties prenantes de la lutte contre la précarité alimentaire. La diversité caractéristique de la politique intersectorielle qu'est la LPA, tant en termes de pluralité des situations de précarité alimentaire, que de variété des acteurs impliqués dans celle-ci, a rendu nécessaire la création d'un dialogue coordonné et respectueux du rôle de chacun. Celui-ci a pour ambition de renforcer la complémentarité des réponses apportées, dépasser les difficultés du secteur et proposer un soutien adapté à toutes les personnes concernées.

## B. Missions et fonctionnement du Cocolupa

Le Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire (**Cocolupa**) a été créé le 8 septembre 2020 à l'initiative des ministères en charge des Solidarités, de l'Agriculture et de l'Alimentation, et du Logement.

---

<sup>1</sup> Rapport d'information n° 34 (2018-2019) de MM. Arnaud BAZIN et Éric BOCQUET, fait au nom de la commission des finances, déposé le 10 octobre 2018.

<sup>2</sup> Le Morvan, F. & Wanecq, T. (2019). La lutte contre la précarité alimentaire : Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique. Inspection générale des affaires sociales.

<sup>3</sup> Cf. Etudes et Résultats n° 1218 de février 2022

Le Cocolupa a pour objectif de créer **un espace de dialogue durable entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire**. Il a pour vocation de **pérenniser durablement la coordination des acteurs** vers un horizon commun, celui d'une lutte contre la précarité alimentaire soucieuse de l'autonomie des personnes, de la qualité de l'alimentation et de l'environnement.

Le Cocolupa est une instance de concertation qui rassemble les divers types d'acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire : associations de solidarité, collectivités territoriales, administrations et institutions, fondations privées, organismes de la recherche publique, etc.

Cette instance informelle se réunit régulièrement en présence de ses membres, sous la présidence de la Direction générale de la cohésion sociale (**DGCS**), avec l'ambition de **faire évoluer le modèle français de lutte contre la précarité alimentaire pour une meilleure prise en compte des dimensions, sanitaires, environnementales de la LPA dans le cadre des objectifs portés par la future Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC)**.

Le Cocolupa plénier pilote et suit les travaux qui sont menés au sein de groupes de travail. Ces travaux ont différentes finalités : éclairer la décision publique, outiller les acteurs de terrain mais aussi produire de l'expertise et des analyses partagées entre parties prenantes.

## La feuille de route n°2

---

À la suite d'un premier cycle de travail riche de travaux et d'enseignements, le Cocolupa se dote à l'été 2024 d'un deuxième programme de travail. Celui-ci émane d'un processus de concertation avec les membres de l'instance validé au cours du Cocolupa plénier du 27 juin 2024 et a abouti au lancement de quatre nouveaux groupes de travail (GT) :

- Coopérations et mutualisations des acteurs ;
- Mobilisation des données ;
- Renforcement du pouvoir d'agir ;
- Suivi de l'évaluation du programme Mieux Manger Pour Tous.

Des fiches de cadrage fixant les objectifs et les travaux de ces quatre groupes sont présentés ci-dessous (pp. 6-17).

Une partie des travaux devrait être finalisée à l'été 2025, tandis que d'autres auront lieu sur le long cours comme ceux du groupe de travail Suivi de l'évaluation du programme Mieux Manger Pour Tous, qui seront alignés sur l'avancée du programme.

Par ailleurs, la DGCS s'attache à préparer l'intégration des personnes en situation de précarité alimentaire dans le Cocolupa.

### A. Organisation et fonctionnement des groupes de travail

Les groupes de travail ont pour objet de traiter d'un sujet précis, et produisent des livrables pour rendre compte de leurs travaux. Ils se réunissent lors de réunions de travail en présentiel et/ou en visioconférence.

Trois rôles structurent la composition des GT :

- Le pôle Lutte contre la précarité alimentaire de la Sous-direction à l'inclusion sociale, à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté de la DGCS est chargé de **l'animation et du pilotage** des groupes de travail,
- Les **membres du GT** sont issus du Cocolupa plénier. Cependant, toutes les structures y siégeant ne font pas partie des quatre groupes, dans un objectif d'efficacité de travail,
- Des personnes ou structures extérieures au Cocolupa peuvent être invitées dans les groupes de travail, en la qualité de **personnes ressources**.

Les livrables produits seront diffusés sur le site du ministère chargé des Solidarités. En outre, les GT ont la charge de travailler à la valorisation et la diffusion de ceux-ci.

### B. Coordination entre les groupes

L'outil Resana permet de rassembler les contributions de chacun et de suivre l'avancement des travaux des groupes de travail. Une conversation numérique par GT permet aux membres des groupes d'échanger en dehors des séances.

La DGCS se charge d'informer régulièrement les membres du Cocolupa de l'avancement des GT et tient à jour un tableau de suivi de ceux-ci.

Enfin, les réunions plénières permettent de faire des points d'avancement sur les travaux des différents groupes et de discuter de leurs orientations.

# Fiche de cadrage du GT Coopérations et mutualisations des acteurs

---

## Contexte général

Depuis plusieurs années, des projets de coopération se construisent entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire. Publics ou privés, du monde associatif ou économique, ces acteurs visent à une meilleure réponse aux besoins sociaux. Le contexte inédit de la crise sanitaire a favorisé la mise en œuvre de nombreux partenariats. Le plan France Relance et l'axe justice sociale inscrit dans le Programme national pour l'alimentation<sup>4</sup> ont notamment soutenu l'essor des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).

Le lancement du programme Mieux Manger Pour Tous (MMPT) en février 2023 a également initié des projets partenariaux de lutte contre la précarité alimentaire. Des coopérations autour de l'approvisionnement en denrées dites de qualité ont vu le jour dans le cadre du volet national, tandis que les quatre axes du volet local du programme ont fortement favorisé les alliances entre les acteurs.

En outre, les contraintes économiques qui pèsent fortement sur les acteurs du fait de l'inflation rendent parfois la coopération et la mutualisation des moyens nécessaires. La complémentarité des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire constitue à cet égard un levier pour construire des projets et dispositifs partenariaux.

Ce groupe de travail s'inscrit dans ce contexte mais aussi dans la continuité du premier cycle de travail du Cocolupa, instance qui a pour mission l'échange et le partage entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire dans les suites du groupe de travail 7.

## Objectifs du GT

Les objectifs de ce GT seront de :

- 1) Réaliser un premier travail pour s'accorder sur les différentes dimensions et formes que prend la coopération dans la lutte contre la précarité alimentaire
- 2) Se saisir de la problématique logistique du dernier kilomètre en menant une réflexion sur l'optimisation logistique des trajets
- 3) Construire des propositions mettant en lumière les conditions de réussite, les bonnes pratiques et les freins permis par les coopérations entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire.

---

<sup>4</sup> Le Programme national pour l'alimentation 3 (2019-2023) est piloté par le ministère en charge de l'agriculture.

## Livrables et questions à traiter

<b>Livrable 1</b>	Référencement des différentes dimensions de la coopération de la lutte contre la précarité alimentaire
-------------------	--

De nombreux projets de coopération existent déjà dans la lutte contre la précarité alimentaire. Ils prennent des formes très variées : mutualisation de moyens humains (ingénierie) et logistiques (plateformes mutualisées, véhicules), construction d’alliances avec le monde agricole et les collectivités, implication dans un projet alimentaire territorial, créations de lieux partagés etc.

Le livrable aura pour but de référencer ces différentes initiatives, de les analyser et de les partager afin de permettre au secteur de la lutte contre la précarité alimentaire de s’en inspirer.

### Questions travaillées :

- Quelles sont les différentes dimensions de la coopération dans la lutte contre la précarité alimentaire ? Quelles formes peut prendre la coopération ?
- Qui peut porter de tels projets ? Quels acteurs y sont impliqués ?
- Comment construire un projet coopératif ? Comment et par qui l’animer ?
- Quelles sont les échelles de la coopération ? Quelles sont les différences selon la nature du territoire ?

### Production :

- 1) Recensement des différentes formes et dimensions de la coopération
- 2) Analyse des enjeux, externalités et conditions de réussite des projets de coopération des dimensions identifiées
- 3) Propositions de recommandations pour faciliter la mise en place de projets de coopération

<b>Livrable 2</b>	Analyse de la question de l’optimisation logistique des trajets de la lutte contre la précarité alimentaire
-------------------	---

La question du dernier kilomètre reste une problématique importante de la logistique de la lutte contre la précarité alimentaire. Elle relève de plusieurs enjeux, dont ceux de l’approvisionnement, des contraintes économiques des structures et de la transition écologique. En effet, elle représente à la fois pour les structures associatives une difficulté dans l’accès aux denrées, mais aussi des coûts cachés (coûts de transport, de stockage) qui ne sont pas mesurés et qui pèsent sur leur modèle économique<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Le Morvan, F. & Wanecq, T. (2019). La lutte contre la précarité alimentaire : Evolution du soutien public à une politique sociale, agricole et de santé publique. Inspection générale des affaires sociales.

L'impact en matière de transition écologique et économique implique d'identifier les leviers pour mieux optimiser cette étape. La mise en œuvre territoriale du Pacte national des solidarités, à travers les pactes et contrats locaux de solidarités, propose dans l'axe 4 « Construire une transition écologique solidaire » de traiter la question de la logistique et de la mutualisation des moyens dans les actions de lutte contre la précarité alimentaire. Ces actions pourront notamment être étudiées dans le cadre de ce livrable.

L'objectif de ce livrable sera de comprendre dans quelle mesure la mutualisation des moyens des acteurs peut être une réponse à ces différents enjeux de l'optimisation logistique des trajets dans la lutte contre la précarité alimentaire.

#### Questions travaillées :

- Comment mutualiser les trajets (livraisons, ramasse...) sur un territoire ?
- A quelle(s) échelle(s) peut-on mutualiser les trajets ? Quelles différences selon la nature du territoire ?
- Quels acteurs peuvent porter des projets de coopération logistique ? Qui détient des compétences logistiques ?

#### Production :

- 1) Identification des bonnes pratiques et des écueils en matière d'optimisation logistique des trajets
- 2) Analyse des freins et des leviers de ces projets

#### **Méthodes de travail**

- Référencement des différentes pratiques à partir des contributions des membres du GT, de recherches documentaires et bibliographiques, et de rencontres d'acteurs de terrain.
- Entretiens préparatoires par le pilote de GT avec différents acteurs de la coopération
- Interventions et échanges lors des séances de travaux : experts logistique, porteurs de projets et de projets alimentaires territoriaux, commissaires à la lutte contre la pauvreté, DREETS, Marchés d'Intérêt National, etc.

# Fiche de cadrage du GT Mobilisation des données

---

## Contexte général

Dans un contexte de multiplication des crises socio-économiques (*inflation, baisse du pouvoir d'achat, hausse des inégalités*) et d'augmentation des besoins sociaux, les politiques de lutte contre la précarité doivent s'adapter pour répondre de façon **efficace** aux besoins des personnes en situation de précarité alimentaire.

L'adaptation d'une politique publique comme la lutte contre la précarité alimentaire repose sur un pilotage orienté par des **données chiffrées fiables, disponibles rapidement et ouvertes**. Actuellement, ce recueil est effectué avec l'enquête du **Système d'Information d'Aide Alimentaire (SIAA)**. Cette enquête est alimentée par les associations habilitées au niveau national et en région, avec le soutien des DREETS et de la DGCS. Cet outil doit désormais évoluer pour pallier les complexités de fonctionnement, le manque d'exhaustivité et de cohérence de certaines données.

Les améliorations à réaliser découlent également d'un constat partagé entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire et la DGCS. La lutte contre la précarité alimentaire évolue et se transforme, les outils permettant de rendre compte de son impact **doivent en faire autant**.

## Définition du champ du GT et objectifs

L'objectif global du GT sera de « **Disposer de données de qualité, pour tous, afin de mieux connaître la lutte contre la précarité alimentaire** », il se déclinera en **deux** sous-objectifs :

1. **Améliorer** la connaissance des actions de LPA et des recourants à l'aide alimentaire ;
2. **Partager** l'information avec toutes les parties prenantes ;

Jusqu'en **fin d'année 2024**, ce GT travaillera sur **la compréhension des modalités de recueil des données** de l'aide alimentaire en :

- Réalisant un état des lieux des données existantes (*SIAA et autres*) détenues par toutes les parties prenantes (*structures publiques comme les CCAS/CIAS, associations habilitées, etc.*) ;
- S'accordant sur la définition et la pertinence concernant **(1)** la nature ainsi que la finesse des données recueillies annuellement, et **(2)** leur méthode de recueil ;
- Collectant des éléments pour élaborer le cahier des charges de la refonte/évolution du **SIAA** actuel avant la fin 2024.

La concrétisation du cahier des charges s'accompagnera d'une réflexion concernant l'utilisation des données fiabilisées et de leur **partage** à plus grande échelle.

## Questions à traiter et livrable

<b>Livrable</b>	Réalisation d'un document rassemblant tous les éléments nécessaires pour produire un cahier des charges
-----------------	---

Les questions à poser seront :

- **Comment comptabiliser les recourants de l'aide alimentaire ?**

(Profil des personnes concernées, âge, genre, etc. / comptabilisation des passages / équivalent repas etc.) pour disposer d'une méthodologie harmonisée.

- **Comment mesurer les actions d'aide alimentaire ?**

(D'un point de vue volumétrique uniquement, réintégration des maraudes, proposition d'un équivalent repas pour les chèques alimentaires et autres dispositifs non pris en compte aujourd'hui, etc.)

- **Comment sécuriser les données produites ?**

(Proposer un outil partagé plus harmonisé et ergonomique / des fiches explicatives à destination des bénévoles / etc.)

- **Quel niveau de détail atteindre pour la sécurisation des données ?**

- Fréquence de production des données (infra-annuelle, annuelle, différenciée en fonction des acteurs)
- Finesse de récolte des données (régionale, départementale, nationale)
- Finesse de la donnée (sur le profil des bénéficiaires, les denrées distribuées, etc.)

## Méthodes de travail

Plusieurs types de réunion se tiendront :

- **Pour l'état des lieux des données de l'aide alimentaire, des entretiens « individuels »** seront menés avec les différentes parties prenantes produisant des données ;
- **Pour l'étape suivante** de discussion concernant, la pertinence de (1) la nature ainsi que la finesse des données recueillies annuellement et (2) leur méthode de recueil, **des réunions en sous-groupe** se tiendront entre acteurs de même nature. Ces sous-groupes seront au nombre de quatre :
  - *Associations habilitées au national ;*
  - *Services déconcentrés en région (DREETS) ;*
  - *CCAS/CIAS ;*
  - *Associations habilitées au régional.*

Pour les deux premiers groupes, l'ensemble des acteurs seront conviés. Les deux autres groupes seront constitués d'un échantillon représentatif de ces structures étant donné le nombre important d'acteurs qui pourraient être impliqués. En 2023, 2500 associations étaient habilitées au régional.

- **Enfin** entre chacune des étapes citées précédemment, ainsi que **pour l'étape d'élaboration du cahier des charges** de la refonte/évolution du SIAA actuel, **des**

**réunions réunissant un représentant de chacune des structures impliquées dans ce GT** se tiendront. Ainsi ces réunions permettront de mettre en commun les différentes conclusions des sous-groupes et de statuer ensemble sur les évolutions à mettre en place.

# Fiche de cadrage du GT Renforcement du pouvoir d'agir

---

## Contexte général

La notion de pouvoir d'agir fait référence à un récent paradigme dans les politiques sociales, visant l'émancipation des personnes en renforçant leurs capacités à décider pour elles-mêmes et à s'aider elles-mêmes. Cela implique un changement de culture dans l'accompagnement des personnes, pour lequel on adopte la posture du « faire avec » plus que « faire pour ». Le pouvoir d'agir concerne tous les niveaux d'acteurs des politiques de solidarités : personnes concernées, bénévoles, travailleurs sociaux, associations, politiques, etc., et consiste en la prise en compte des savoirs expérientiels de ceux-ci dans la construction de dispositifs adaptés.

Depuis les années 2000, en France et ailleurs, le pouvoir d'agir s'illustre à travers la participation grandissante des personnes concernées dans les politiques de solidarité (notamment avec le "virage inclusif" opéré dans les politiques du handicap) : le rapport de l'IGAS affirme à ce sujet qu'« il ne peut y avoir de participation citoyenne des personnes concernées les plus vulnérables sans affirmation en tous lieux et en toutes circonstances de leur pouvoir d'agir »<sup>6</sup>.

A cet égard, le code de l'action sociale et des familles fait de la lutte contre la précarité alimentaire un levier du pouvoir d'agir : « Elle [la lutte contre la précarité alimentaire] s'inscrit dans le respect du principe de dignité des personnes. Elle participe à la reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir pour elles-mêmes et dans leur environnement »<sup>7</sup>.

Dans le cadre des précédents travaux du Cocolupa, le lien entre cette politique et le pouvoir d'agir des personnes concernées a fait l'objet de la production d'un livrable par le groupe de travail n° 5.

Le GT « Renforcement du pouvoir d'agir » prévu dans la nouvelle feuille de route s'inscrit dans la continuité de ce précédant travail, en s'appuyant sur la base théorique et les recommandations du rapport qui a été produit.

## Objectifs du GT

Les objectifs du GT « Renforcement du pouvoir d'agir » seront de :

- 1) Produire un état des lieux et des propositions sur les modalités de l'accompagnement des personnes concernées par la précarité alimentaire, dans l'optique du développement du pouvoir d'agir
- 2) Travailler les conditions de gouvernance partagée pour permettre la participation des personnes concernées dans les dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire

---

<sup>6</sup> Inspection générale des affaires sociales, IGAS. (2024). *La participation citoyenne dans les politiques de solidarité. Etat des lieux et perspectives.*

<sup>7</sup> Article L-266-1 du Code de l'action sociale et des familles.

## Livrables et questions à traiter

<b>Livrable 1</b>	Panorama des modalités de l'accompagnement dans la lutte contre la précarité alimentaire
-------------------	--

L'article L-266-2 du Code de l'action sociale et des familles inscrit l'accompagnement comme une des conditions de l'habilitation des associations à l'aide alimentaire. Depuis, cette notion n'a été ni précisée ni étudiée. Par ailleurs, dans l'avis n°91<sup>8</sup>, le Conseil national de l'alimentation souligne que l'accompagnement social est appliqué de manière inégale et ce, en raison soit d'une interprétation différente par les acteurs, soit d'un manque de formation, soit parce que les personnes ayant recours à l'aide alimentaire ne demandent pas d'accompagnement social. Un travail de cadrage est donc nécessaire pour mieux comprendre ce à quoi correspond l'accompagnement pour une structure habilitée : cela répond aux besoins des associations et de l'Etat en la matière.

La question de l'accompagnement dans la lutte contre la précarité alimentaire n'a pas été abordée dans le précédent cycle de travail du Cocolupa : cette nouvelle feuille de route est donc l'occasion d'analyser les différentes pratiques en la matière.

Dès lors, la notion d'accompagnement ne se restreindra pas à l'accompagnement individuel des personnes mais sera appréhendée de manière large dans ce GT, incluant également les dispositifs collectifs.

### Questions travaillées :

- Quelles formes prend l'accompagnement dans la lutte contre la précarité alimentaire?
- Est-ce que l'accompagnement contribue au pouvoir d'agir ? Comment ? Quelles formes d'accompagnement développer pour renforcer ce dernier ?

### Production :

- 1) Recensement des différentes pratiques de l'accompagnement et des formes qu'il peut prendre dans la lutte contre la précarité alimentaire
- 2) Recommandations en termes d'accompagnement dans l'optique du soutien au pouvoir d'agir

<b>Livrable 2</b>	Analyse de la participation des personnes concernées dans la gouvernance des projets de lutte contre la précarité alimentaire
-------------------	---

Issues du livrable produit par le groupe de travail 5 dans le cadre du premier cycle de travail du Cocolupa, plusieurs recommandations mettent en avant le sujet de la participation des personnes concernées dans la gouvernance des projets de lutte contre la précarité alimentaire (voir notamment R24). Ce nouveau groupe de travail permet de se saisir de cette question, afin de mettre en avant les bonnes pratiques en la matière et d'inscrire le pouvoir d'agir au cœur même du pilotage des projets. Un des axes de réflexion portera sur les projets alimentaires territoriaux, comme recommandé par le GT5 (voir R14 et R16).

---

<sup>8</sup> Conseil National de l'Alimentation, CNA. (2022). *Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire*.

En effet, plusieurs structures et projets impliquent déjà des personnes concernées dans leur gouvernance : l'objectif de ce livrable sera de recenser les initiatives et outils en la matière et de les analyser sous l'angle du pouvoir d'agir. Parmi les axes étudiés, figureront notamment les suivants : la formation, les structures ressources, la valorisation de la participation et des compétences des personnes concernées.

#### Questions travaillées :

- Quels dispositifs de participation sont déjà mis en œuvre dans la gouvernance des projets de lutte contre la précarité alimentaire ? En quoi contribuent-ils au renforcement du pouvoir d'agir des personnes ?
- Quelle participation appliquer dans la gouvernance des projets ? Quels en sont les facteurs de réussite, et comment renforcer et faire évoluer ces derniers ?
- Comment outiller les porteurs de projets de lutte contre la précarité alimentaire dans leur volonté d'impliquer les personnes concernées dans leur gouvernance ?

#### Production :

- 1) Recensement des outils, méthodes et initiatives de gouvernance existants et reconnus
- 2) Analyse des méthodologies pour assurer un cadre de participation efficient respectant les conditions matérielles et organisationnelles nécessaires dans les projets de lutte contre la précarité alimentaire, dont les Projets Alimentaires Territoriaux

#### **Méthodes de travail**

- Référencement des différentes pratiques à partir des contributions des membres du GT, des recommandations du GT5, de recherches documentaires et bibliographiques, et de rencontres d'acteurs de terrain (bénévoles, salariés, intervenants sociaux, acteurs de l'insertion et de la santé, personnes en situation de précarité alimentaire, etc.)
- Échanges et interventions lors des séances de travaux : bureau « Professions sociales » de la DGCS, porteurs de PAT et de projet, personnes en situation de précarité alimentaire, etc.

# Fiche de cadrage du GT Suivi de l'évaluation du programme Mieux Manger Pour Tous

---

## Contexte général

Le programme Mieux manger pour tous (MMPT) a été lancé en février 2023 par la ministre chargée des solidarités. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la transformation de la lutte contre la précarité alimentaire, pour laquelle, le gouvernement mobilise de façon pluriannuelle de nouveaux moyens à hauteur de 60M€ dès 2023 comme cela a été annoncé par la première ministre en novembre 2022. Ces crédits sont intégrés dans le Pacte des solidarités 2023-2027 et sont appelés à progresser tout au long de la durée de celui-ci pour atteindre 100M€ en 2027.

Ces nouveaux moyens s'inscrivent dans la suite des travaux de la convention citoyenne pour le climat et de la loi EGalim, avec les objectifs suivants :

- Améliorer la qualité nutritionnelle et gustative de l'approvisionnement en denrées de l'aide alimentaire
- Réduire l'impact environnemental du système d'aide alimentaire
- Permettre le renforcement et l'évolution des dispositifs locaux de lutte contre la précarité alimentaire
- Soutenir la participation et l'accompagnement des personnes en situation de précarité alimentaire dans l'évolution des pratiques alimentaires.

Une concertation a été organisée, fin 2022, dans le cadre du Cocolupa afin de définir les modalités d'organisation du programme.

Le programme est déployé en deux volets :

- le volet national, ayant pour objectif le financement de l'achat de denrées saines et durables, et plus particulièrement de fruits et légumes, légumineuses et produits sous label de qualité ;
- le volet local est destiné à l'émergence de projets locaux en articulation avec les projets financés au niveau national.

Une évaluation globale du programme MMPT est prévue après sélection en 2024 d'une équipe compétente dans le cadre d'un appel d'offre.

L'évaluation du programme Mieux Manger Pour Tous doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Suivre et analyser la mise en œuvre des projets financés au regard des objectifs du programme
- Classifier les projets pour la réalisation d'une typologie
- Evaluer l'efficacité et l'opérationnalité de certains modèles et projeter leur essaimage (modélisation mise en œuvre / modèle économique)

En appui de la DGCS, un groupe d'experts pluridisciplinaires rassemblant des compétences notamment sur la lutte contre la précarité alimentaire, l'évaluation des politiques publiques et l'économie a été constitué. Ce groupe a pour mission de fournir un avis consultatif sur les choix méthodologiques, la mise en œuvre et les résultats concernant l'évaluation du programme.

Une animation dans le cadre de l'évaluation du programme est également mise en œuvre pour permettre des temps d'échanges et un partage d'expérience entre les porteurs de projets. Les porteurs de projets auront l'opportunité de présenter leurs projets, de mettre en valeur leurs bonnes pratiques et de faire remonter des problématiques rencontrées et d'identifier des leviers.

Ce groupe de travail « Suivi de l'évaluation du programme Mieux Manger Pour Tous » permet d'associer les membres du Cocolupa à l'évaluation du programme.

### **Objectifs du GT**

Les objectifs du GT sont de :

- Suivre et partager la mise en œuvre de l'évaluation et les livrables produits par le prestataire chargé de l'évaluation du programme
- Affiner les orientations du programme en cours
- Faire des recommandations pour la suite du programme

### **Questions à traiter**

Au-delà du suivi de l'évaluation réalisée par le prestataire (méthodologie, indicateurs etc.), des questions évaluatives en particulier pourront être suivies dans le cadre du GT, sur la base des bilans de l'évaluation du volet national et/ ou local. Elles peuvent concerner :

- Les approvisionnements des denrées du programme : source, prix d'achat des denrées, quantités
- La place des producteurs dans le programme
- Le choix des produits dans le programme et leur impact sur la durabilité (environnemental, social, économique et sanitaire)
- La participation et l'accompagnement des personnes concernées

L'objectif est d'identifier les freins et les leviers d'actions pour en tirer des recommandations. Cela permettra de faire des propositions et des préconisations pour la poursuite du programme afin notamment de déterminer les orientations et actions qu'il convient de privilégier.

### **Méthodes de travail**

Echanges et préconisations sur les données collectées au fil de l'évaluation réalisée par le prestataire (méthodologie, indicateurs, outils...), sur la mise en œuvre du programme, son suivi, sa montée en puissance et ses orientations pour les années à venir. Ces échanges se feront sur la base de présentations et d'auditions. Des sous-groupes de travail selon les questions traitées pourront être définis et constitués.

Articulation entre le prestataire, le comité d'experts et le GT : échanges d'informations et de productions.

Ressources disponibles : cahier des charges du marché, notes méthodologiques du prestataire, bases de données des projets, comptes rendus et autres productions (comité d'experts, réunions avec le prestataire, animation...).

### **Livrables**

- Recommandations pour le programme 2023 – 2027 en cours : identification des freins, des bonnes pratiques, marges de progression
- Recommandations pour le programme à venir